

---

## **Questions de débat groupe de travail Défense EPSU**

Suivi de la réunion du 06 décembre 2011, Bruxelles

**SVP renvoyer vos réponses à Ilse [u43ihl@acv-csc.be](mailto:u43ihl@acv-csc.be) et Nadia [nsalson@epsu.org](mailto:nsalson@epsu.org)**

### **1. Les Syndicats européens et le dialogue social**

Suite au lancement du groupe de travail EPSU sur la Défense qui s'est tenu le 06 décembre 2011 à Bruxelles (CSC-Services Publics), les participants ont fixé comme axes prioritaires de leurs travaux les droits syndicaux, l'application des directives sociales européennes, une évaluation critique des tendances de l'externalisation et de la privatisation dans le secteur de la défense, et l'application de la directive européenne sur les comités d'entreprise européens

Il est temps aujourd'hui de faire un point sur l'évolution de la situation et de déterminer plus en profondeur les revendications communes que les affiliés d'EPSU voudraient obtenir ou maintenir, avec le soutien d'EPSU.

#### **Questions :**

- *Dans votre pays, quelles sont vos revendications principales dans le cadre des négociations collectives /dialogue social avec votre employeur ou autorités publiques ?*
- *A votre avis, quels sont les sujets principaux que la délégation syndicale, TUNED, coordonnée par EPSU dans le cadre du dialogue social européen dans les administrations centrales devra mettre en avant ?*

### **2. Application de la législation sur le bien-être au sein des forces armées.**

Les réglementations nationales relatives au bien-être sur le lieu du travail reposent sur une directive européenne sur la santé et la sécurité au travail et qui se base à son tour sur l'article 137 du traité instituant la Communauté européenne. La directive européenne 89/391/CEE du 12 juin 1989 concernant la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleurs au travail. est d'ailleurs la directive cadre qui en découle. Or, l'article 2 de cette directive fait exception pour les forces armées ( et maintien de l'ordre) même si elle souligne que la sécurité et la santé des travailleurs concernés doivent être garanties dans la mesure du possible. Il en va de même

en ce qui concerne la directive européenne de 2002 sur les droits à l'information et à la consultation des employés. Les forces armées peuvent être exclues du champ de cette directive.

La communauté européenne joue un rôle subsidiaire, ce qui implique que les états membres se trouvent au cœur du processus. Chaque nation a, de ce fait, le droit d'appliquer cette exception comme bon lui semble. Il serait donc judicieux de dresser un inventaire en vue de décrire les nombreuses différences, de mieux se connaître et de promouvoir 'les bonnes pratiques'.

Il faudra ainsi, dans le cadre de l'engagement européen qui rassemble des militaires issus de pays différents, au moins trouver une plateforme commune permettant de garantir ce niveau de bien-être.

#### **Questions :**

- *Quelles sont les normes sociales en matière de sécurité et de santé pour les militaires dans votre pays ?*
- *L'exemption des forces armées du champ de la directive européenne pour l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleurs est-elle un problème dans votre pays ?*
- *Quelles sont vos droits à l'information et la consultation en matière de restructurations, d'équipements militaires ?*

### **3. La privatisation du métier de militaire**

La transformation des Armées européennes se traduit par une réduction massive des effectifs. L'abandon généralisé de la conscription, qui a mené à la professionnalisation du métier de militaire, a aussi ouvert la porte à la privatisation de nombreuses fonctions. Les guerres d'Irak et d'Afghanistan, tout comme la lutte contre la piraterie le long des côtes somaliennes, sont autant d'exemples frappants d'une privatisation à outrance, avec tous les débordements et les questions juridiques que cette nouvelle politique soulève.

#### **Question :**

- *Quelles sont les évolutions récentes dans votre pays en matière de privatisation et/ou d'externalisation ?*
- *Quelles sont les demandes et actions principales syndicales pour lutter contre la privatisation et/ou externalisation de la défense publique ?*

### **4. La collaboration entre les différents pays européens**

Les nombreuses transformations ainsi que la rationalisation renforcent le besoin de collaboration entre les pays européens. Nous citons, à titre d'exemple, l'étroite collaboration

entre la Belgique et les Pays-Bas au sein de la Marine ainsi que la collaboration entre les pays du BENELUX.

Cette évolution se répercute également sur la composition de la force armée, sur son organisation, son matériel ainsi que sur ses effectifs.

Les personnes effectuent les mêmes tâches sous des statuts différents, ce qui entraîne, entre autres, un plus grand besoin de flexibilité et de mobilité de la part des militaires. Un inventaire de la collaboration ainsi que des répercussions sur les différents domaines serait donc utile.

**Question :**

- *Avez-vous des échanges privilégiés avec d'autres organisations syndicales en Europe ou en dehors de l'Europe, et si oui lesquelles ?*

**5. Frontière entre missions militaires et missions de police**

Les « nouvelles armées » ont dû intégrer dans leur panoplie d'autres modes d'intervention que celui du combat ou de la guerre classique, ne serait-ce que parce qu'il n'y a pas de risque véritable de guerre ouverte entre États, notamment en Europe, de sorte que la perspective de défendre sa patrie s'oriente plutôt vers l'objectif de la servir.

L'action militaire en sort transformée puisqu'elle consiste, pour l'essentiel, en des interventions, dans des buts dits de « rétablissement de l'ordre » au cœur des pays en crise. La frontière entre les missions militaires et les missions de maintien de la paix devient de plus en plus ténue. Nous proposons de débattre du sujet et de formuler des propositions pour mieux définir les missions des différents acteurs.

**Question :**

- *Quelles sont vos revendications dans ce domaine aussi bien pour le personnel militaire que civil ?*

**6. Travailleurs des bases militaires des Etats-Unis en Europe**

A l'issue de la réunion qui s'est tenue à Madrid durant le printemps de 2011, une première tentative a été lancée en vue de dresser un inventaire des problèmes communs auxquels sont confrontés le personnel européen. Les participants souhaitent examiner la possibilité d'appliquer la directive sur les comités d'entreprise européens au personnel des bases militaires des Etats-Unis dans l'UE. La réunion du 6 décembre a confirmé le besoin de création d'une plateforme commune du secteur de la défense.

Pour ce faire, une note de base devra être rédigée, permettant de présenter des initiatives concrètes au Conseil européen.

*EPSU organisera une réunion avec le secrétaire général adjoint, Jan Willem Goudriaan le 21 mars pour discuter de la faisabilité de cette proposition.*